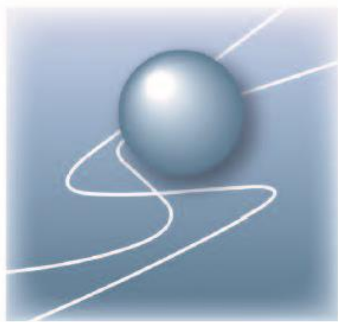


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activité 2022



www.inserr.fr



Document réalisé par l'INSERR
Juin 2023
Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

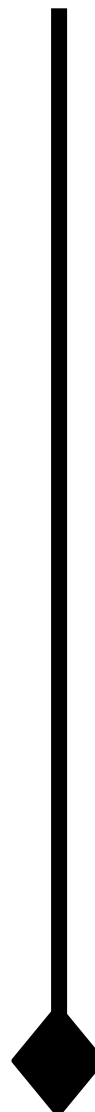
Les agents de la fonction publique	04
Les professions réglementées	08
Les entreprises et administrations	12
Les examens et concours	13

Les fonctions support

Les ressources	15
La communication	16

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	18
Le bilan pédagogique	19
L'impact sur la vie locale	20



Activités



LES FORMATIONS

➔ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ cent jours en présentiel à l'INSERR et quatre-vingt-dix jours consacrés aux stages sur le terrain.

En 2022, trois promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et sont entrées en formation initiale à l'INSERR. Par ailleurs, des agents issus de promotions précédentes ont finalisé leur parcours au cours de cette année.

1.1. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de janvier 2022

Entrée en formation le 18 janvier 2022, cette promotion compte un effectif de 8 stagiaires.

Elle est composée de :

- Concours externe : 4
- Intégration (détachement) : 2
- Commission nationale d'orientation et d'intégration des militaires : 1

Une démission a eu lieu au cours du mois de janvier, portant l'effectif de la promotion à 7 stagiaires, dont 2 femmes.

La formation s'est déroulée in situ de janvier à début avril, puis ils ont entamé une période d'alternance entre le stage d'acquisition, les formations motocyclette dont la préparation au permis A2 pour deux agents.

Leur formation s'est terminée le 06 décembre 2022. Ils ont tous obtenu leur qualification initiale B et motocyclette.

1.2. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de mai 2022

Il s'agit d'une cohorte de 11 examinateurs de la promotion de 2019 qui ont demandé leur intégration dans le corps des IPCSR.

La qualification initiale motocyclette pour ces agents a eu lieu mi-décembre 2022 à l'exception d'un agent qui sera qualifié le 1^{er} juin 2023. La qualification B étant déjà détenu par ces agents en leur qualité d'examineur de la promotion de 2019.

Les 11 agents ont suivi au sein de l'Institut les modules complémentaires non prévus à la formation d'examineurs. Ils sont retournés, en alternance, en stage consolidation des compétences dans leur département d'affectation.

1.3. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2022

Cette promotion comptait un effectif de 41 stagiaires en septembre 2022.

Deux démissions ont eu lieu au cours du mois de septembre, portant l'effectif de la promotion à 39 stagiaires dont 13 femmes, répartis comme suit :

- Concours externe : 33
- Concours interne : 5
- Intégration (détachement) : 1

La formation s'est déroulée in situ de septembre 2022 à janvier 2023, et s'achèvera en septembre 2023 à l'issue d'une période d'alternance, de stages et de formations.

2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

À l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

- Garantir le respect des règles en matière d'éducation routière ;
- Manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique ;
- Animer les relations avec les différents partenaires et les usagers ;
- Être un acteur incontournable de la sécurité routière.

A la fin de leur cursus de formation, chaque délégué au permis de conduire stagiaire doit présenter, devant un jury constitué de représentants de la délégation à la sécurité routière, de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur, d'un délégué à l'éducation routière titulaire ainsi que des membres de la direction générale et du département formations de l'INSERR, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

2.1 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2021

La promotion de novembre 2021, composée de 15 stagiaires, a poursuivi son cursus de formation en 2022.

La promotion 2021 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) a débuté sa formation initiale le 2 novembre 2021. Les deux derniers mois de l'année ont permis aux stagiaires de découvrir leur service d'affectation et débiter leur première période in situ (découverte de l'environnement professionnel et des formations cœur de métier).

La promotion est composée de :

- Concours externe : 6
- Concours interne : 8
- Liste d'aptitude : 1

Cette promotion se compose de quinze stagiaires, six femmes et neuf hommes.

Quatre stagiaires doivent obtenir une deuxième catégorie de permis et huit doivent passer les qualifications correspondantes pour pouvoir être titularisés.

2.2 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2022

La promotion 2022 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) a débuté sa formation initiale le 12 décembre 2022. Les stagiaires vont découvrir leur service d'affectation et débiter leur première période in situ (découverte de l'environnement professionnel et des formations cœur de métier).

La promotion est composée de 10 stagiaires, dont 2 femmes et 8 hommes :

- Concours externe : 1
- Concours interne : 6
- Liste d'aptitude : 3

L'ensemble des lauréats sont issus de la filière éducation routière.

3. Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B

L'article L.221-5 du Code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

En 2022, aucune cohorte d'examineurs n'est entrée en formation.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

La formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2022.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

1.1. Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

17 agents ont été formés à la catégorie C, 22 à la catégorie D et 21 à la catégorie CE du permis de conduire du groupe lourd. Le taux de réussite à la première présentation s'élève à plus de 90 %.

Le taux de satisfaction s'élève à 80 % en 2022.

1.2. Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

28 stagiaires ont participé à une préparation aux qualifications à l'évaluation des candidats aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D, CE et BE).

Après une période d'activité sous tutorat sur le terrain, la qualification professionnelle de ces agents a débuté au second semestre 2022 et premier semestre 2023.

Le taux de satisfaction s'élève à 90 % en 2022.

2. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre 24 mois.

2 agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B.

3 agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie MOTOCYCLETTE.

Le taux de satisfaction s'élève à 100 % en 2022.

3. L'approfondissement à l'évaluation des candidats aux catégories A et B du permis de conduire

Dans certaines situations, il peut apparaître utile que des agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, bénéficient d'une formation « approfondissement » adaptée aux besoins de leur département

d'affectation. Des sessions ont été organisées à destination de vingt-quatre agents pour la catégorie B et quarante et un agents pour la catégorie MOTOCYCLETTE.

26 IPCSR ont été formés pour la catégorie A et 9 pour la catégorie B.

Le taux de satisfaction s'élève à 100 % pour le B et à 95 % pour la motocyclette en 2022.

4. Adjoint au DPCSR

Pour faire face aux nombreuses activités du bureau éducation routière et pour améliorer significativement ses performances, l'adjoint au délégué au permis de conduire et à la sécurité routière a besoin de comprendre pourquoi et pour qui il agit. C'est dans un environnement qui favorise l'appartenance et l'identification qu'il sera à même de prendre les meilleures décisions relatives à la responsabilité liée à ses prérogatives. Une session a été organisée à l'INSERR. 13 agents ont suivi ce module spécifique de formation.

Le taux de satisfaction s'élève à 97 % en 2022.

5. Perfectionnement à la conduite de la catégorie motocyclette du permis de conduire

Les agents de la filière sécurité routière doivent conserver leur niveau d'expertise face aux évolutions technologiques et rester pertinents dans leurs commandes et les éléments fondant leur évaluation. Il convient de maintenir leurs compétences de conduite. Des sessions ont été organisées à destination de 23 pour la catégorie MOTOCYCLETTE.

Le taux de satisfaction s'élève à 97 % en 2022.

6. Réalisation de l'audit annuel

Le dispositif d'assurance qualité a pour objet de maintenir le niveau d'expertise des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des examinateurs B du permis de conduire. En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal de ces agents, le délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est chargé de réaliser l'audit qualité annuel des agents placés sous son autorité hiérarchique.

Une session a été organisée en distanciel à destination de 3 agents.

Le taux de satisfaction s'élève à 100 % en 2022.

7. Audit qualité quinquennal réservé

Le dispositif d'assurance qualité a pour objet de maintenir le niveau d'expertise des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des examinateurs B du permis de conduire. En application des dispositions de l'arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal de ces agents, il est prévu une session de formation à destination des agents ayant obtenu un avis réservé à leur audit quinquennal.

Une session a été organisée pour 3 agents.

Le taux de satisfaction s'élève à 100 % en 2022.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

À la demande des services déconcentrés de l'état (DDT, DDTM, DDPP, préfecture), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des relations conflictuelles	20	69
Harmonisation des pratiques d'évaluation MOTOCYLETTE	18	91
Harmonisation des pratiques d'évaluation B	119	69, 974, 94, 91, 84, 27
Harmonisation des pratiques d'évaluation PL	10	91

➔ Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :



- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite, Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

En 2022, 7 sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jour (9 heures) ont été organisées ; 121 médecins y ont participé.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

L'INSERR a développé un module de formation continue en distanciel en 2020. Deux médecins formateurs de l'INSERR ont été formés spécifiquement par un organisme dédié à délivrer des formations en distanciel.

En 2022, 17 sessions de formation continue en distanciel, d'une durée de 0.5 jour (3 heures) ont été organisées, 146 médecins y ont participé.

En 2022, les formations continues en présentiel ont repris d'une durée de 0.5 jour (3 heures) 8 sessions de formation ont été organisées sur tout le territoire, 62 médecins y ont participé : Chambéry-Dijon-Reims-Avignon-Paris-Nevers-Grenoble-Perpignan

25 sessions de formation continue en présentiel et en distanciel ont donc été organisées, 208 médecins y ont participé ;

Au total, s'agissant des formations initiales et continue de la filière médicale, 329 médecins ont été formés en 2022, représentant 18.5 jours de formation.

//// LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :

- Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

D'une durée de 1.5 jour (neuf heures), la formation initiale s'adresse aux psychologues souhaitant faire passer l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans leur cabinet.

Celle-ci est complétée d'une formation continue de 3 heures dans l'année qui suit la formation initiale puis à nouveau d'une formation continue tous les 5 ans.

L'INSERR a développé un module de formation initiale et continue en distanciel en 2021.

En 2022 :

- Deux sessions de formation initiale en distanciel d'une durée de 1.5 jour (9 heures) ont été organisées ; 21 psychologues y ont participé.
- Deux sessions de formation continue en distanciel d'une durée de 0.5 jour (3heures) ont été organisées ; 11 psychologues y ont participé.

Malgré le coût volontairement peu élevé et la qualité de la formation continue délivrée par l'INSERR, nous avons beaucoup de mal à augmenter notre volume de formations.

Au total, s'agissant des formations initiales et continues de la filière « psychologue », 32 psychologues ont été formés en 2022, représentant 4 Jours de formation.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

Vingt-six sessions de formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés ont été dispensées sur l'année pour la **qualification VE2023**, soit trois cent cinquante-cinq experts formés.

Une session de formation intitulée « **Spécialisation responsabilité civile professionnelle & protection juridique** » a été dispensée par l'INSERR le 15 juin 2022 au MANS; **cinq stagiaires ont été formés sur une journée de huit heures.**

Cette qualification est réservée aux Experts ayant minimum 5 années dans ces expertises spécialisées. Se réapproprier les bases juridiques de la responsabilité civile professionnelle bien confiée, assistance technique au recours et de la protection juridique.

Au total, s'agissant des formations continues de la filière « experts en automobile », elles représentent 358 jours de formation.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

1. LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1.1. La formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.

En 2022, une session a été réalisée ; 30 personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI ou du Titre Pro FMESR) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

1.2. La formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

2022 a été l'année quinquennale du renouvellement des agréments pour la majeure partie des animateurs.

Ce qui résulte d'un volume très important de sessions de formation continue réalisées en 2022.

- En distanciel 9 sessions : 141 personnes formées
- En présentiel 16 sessions : 299 personnes formées

En 2022, il a donc été organisé 25 sessions de formation continue : 440 personnes ont bénéficié de cette formation

2. LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

2.1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme unique organisme de formation à dispenser la formation initiale et continue des formateurs habilités à délivrer la formation initiale et continue à la gestion technique et administrative.

La session de formation initiale est d'une durée de trois jours (21 heures)

La session de formation continue est d'une durée d'un jour (7 heures)

En 2022, il a été réalisé :

- Une session de formation initiale, 7 personnes ont bénéficié de cette formation
- Deux sessions de formation continue 20 personnes ont bénéficié de cette formation

Le vivier des formateurs habilités toujours en activité évolue annuellement.

2.2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2022, il a été réalisé :

- Deux sessions de formation continue : 10 personnes ont bénéficié de cette formation

Aucune session de formation initiale n'a été réalisée, l'activité dans ce domaine est captée par les formateurs habilités formés par l'INSERR qui proposent des formations initiales et continues au sein des centres de sensibilisation à la sécurité routière dans la France entière.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 507 stagiaires, soit 82 jours de formation.

➡ Les formations post-permis dédiées aux entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences, en présentiel, dans les quatre domaines suivants :

- La prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- L'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- La conduite proactive,
- La conduite en cortège.

Eco-conduite

- Formation VL : 14 sessions – 70 stagiaires
- Formation PL : 7 sessions – 20 stagiaires
- Formation de formateurs : 4 sessions – 17 stagiaires

Risque Routier

- Formation VL : 44 sessions – 208 stagiaires
- Formation PL : 20 sessions – 63 stagiaires
- Formation de formateurs : 3 sessions - 13 stagiaires

Formations sur aire fermée

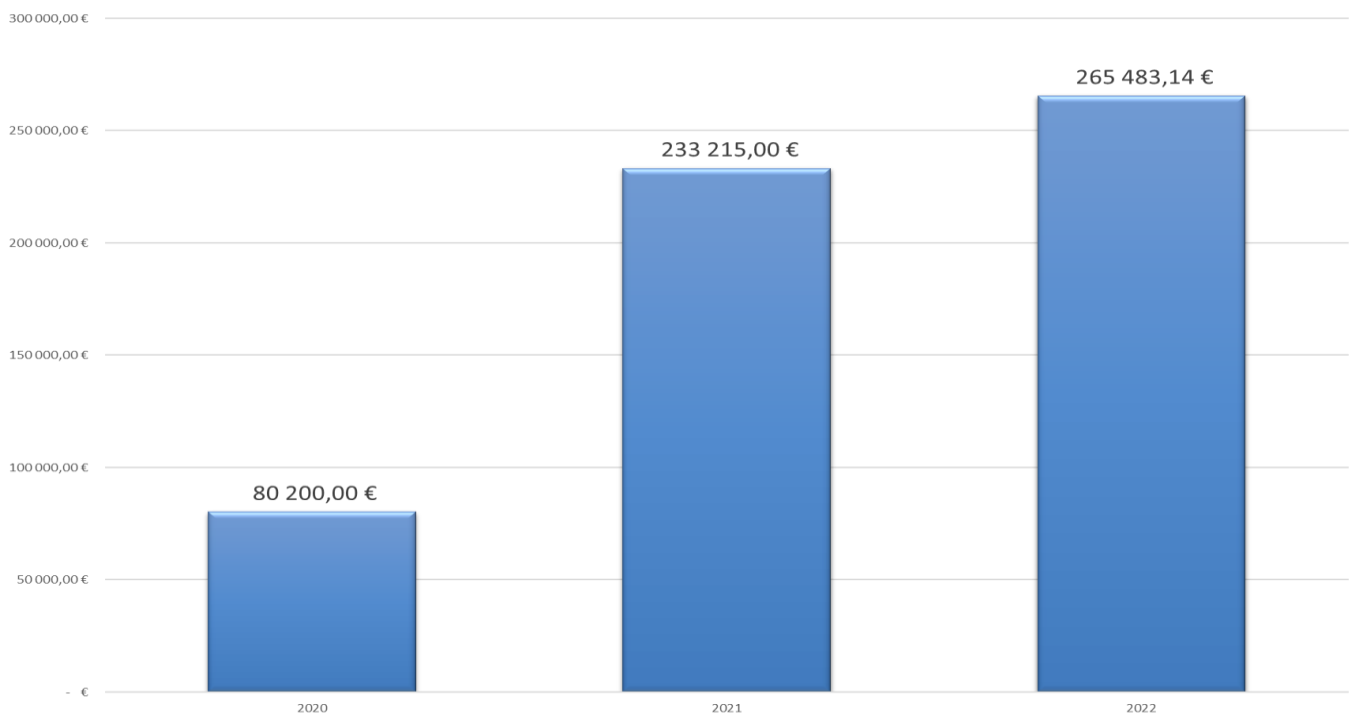
- Conduite proactive : 3 sessions – 11 stagiaires

FOAD

- FOAD éco-conduite : 2 sessions – 13 stagiaires

Et autres prestations (ateliers sur simulateur de conduite, conférences...)

Evolution du chiffre d'affaire des formations post-permis sur les trois dernières années :



➔ Examens et concours

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

À la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR organise des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2023

Vingt-deux agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admission à savoir un entretien avec un jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'IPCSR de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit.

Une session de préparation à l'oral a été organisée.

2. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023

Vingt-cinq agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

68 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 78.1 % en 2021 au titre de l'année 2022).

3. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2023

Sept agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

71 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 63.3 % en 2021 au titre de l'année 2022).

4. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe au titre de l'année 2022

Onze agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2022.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

Concernant les deux épreuves (note de synthèse et questions à réponses courtes en droit, seuls huit agents ont remis au moins un devoir d'entraînement sur les trois épreuves proposées.

Le taux d'assiduité s'élève donc à 25.3 % contre 51 % en 2021.

5. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) au titre de l'année 2022

Trente-sept agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2022.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

47.7 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 75.3 % en 2021).

LES FONCTIONS SUPPORT

➔ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2022, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- 3 fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'Intérieur,
- 17 personnels salariés de droit privé (16.38 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2022 l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 176 fonctionnaires et 27 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 52 ans.

Cet effectif se partage entre 80% de femmes et 20 % d'hommes.

//// Recrutements & départs

Départ :

- Marie-Christine OUSSATSCHOFF, chargée d'accueil et de la logistique, a pris sa retraite le 1 octobre 2022 après 29 ans de bons et loyaux services.

Arrivées :

- Christel PELLAT, chargée d'accueil et de la logistique CDD et ensuite CDI en remplacement de Mme OUSSATSCHOFF
- Sabrina BAILLON, assistante de formation, CDD du 01/10/22 au 30/09/23
- Hamid EL MESSNAOUI, fonctionnaire mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, le 01/07/2022

//// La formation du personnel

Après deux années où les formations avaient été reportées, le plan de formation de l'année 2022 a été très soutenu, il a permis de compléter ou développer les compétences de 85% des collaborateurs de l'INSERR, soit un total de 568 heures pour un montant de 26 675 €.

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le commissaire du gouvernement.

En 2022, les investissements ont concerné :

- L'acquisition :
 - D'un HDM (outil à la formation Eco conduite)
 - De matériels pour la cuisine
 - Ordinateurs et écrans,
- Câblage informatique de la totalité des locaux,
- Début des travaux de l'agrandissement des garages et réaménagement du foyer...

➔ La communication

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle.

Neuf numéros sont parus en 2022.

Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4 000 destinataires.



Pour retrouver ces bulletins, vous pouvez consulter le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// LE SITE INTERNET DE L'INSERR

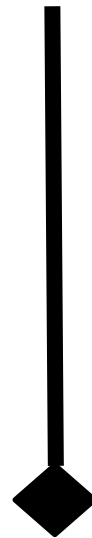


Le site internet compte plus de 630 000 visites en 2021. Les chiffres de 2022 ne sont pas disponibles.

Notre site web participe à notre **image de marque** et véhicule nos valeurs auprès de nos prospects, clients et partenaires.

Une complète refondation du site est en cours.

Grands chiffres



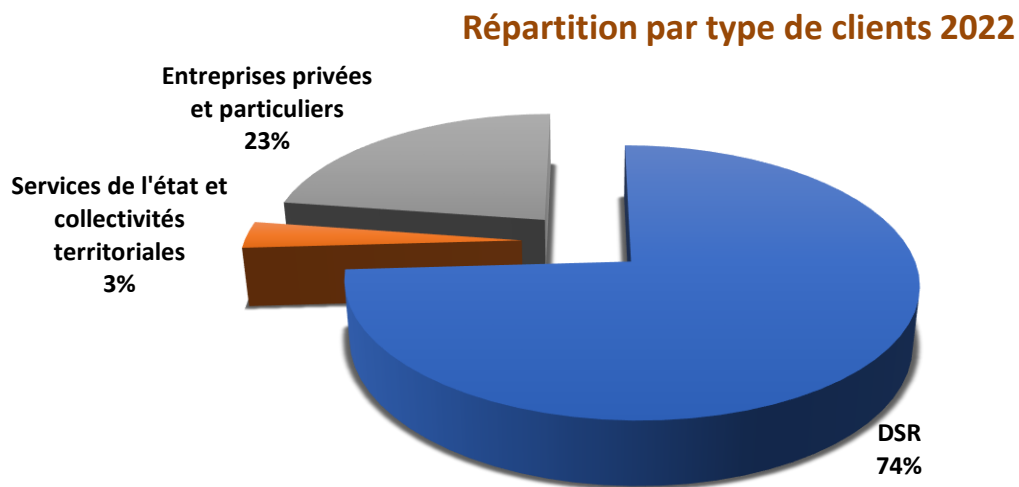
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 s'élève à **3 658 615 €**, soit une baisse de 7 % par rapport à celui de l'année précédente (3 922 310 €).

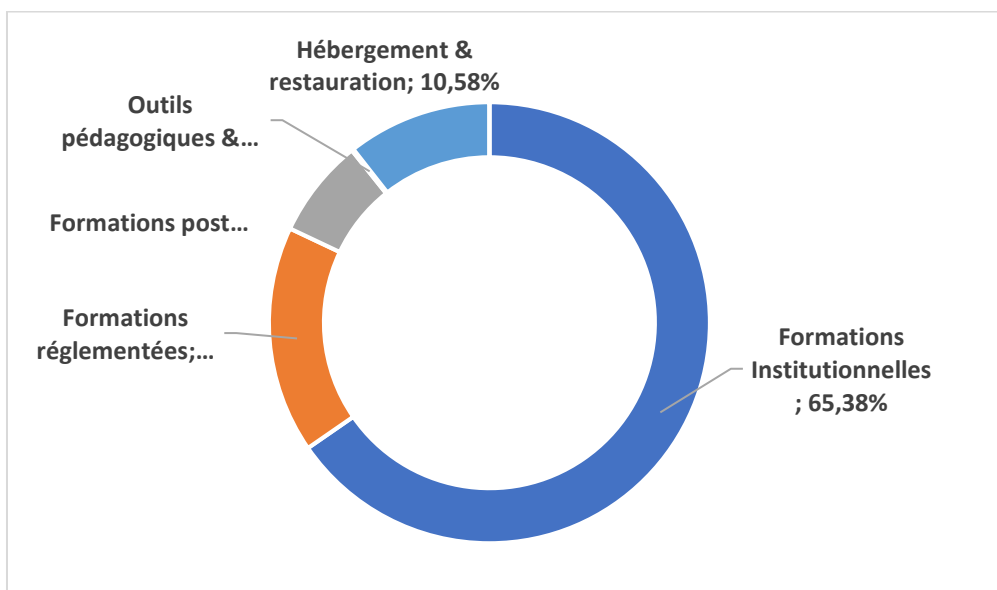
Il provient de commandes reçues :

- De la DSR à hauteur de **2 710 456 €**
- De services de l'État et collectivités locales **119 296 €**
- D'entreprises privées et de particuliers pour **828 863 €**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2 391 985€ est constaté, enregistre une baisse de 12% par rapport à 2021 et une hausse de 12% par rapport à 2020. Les modifications des plannings des formations initiales et continues des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière entraînant des reports sur l’année 2021 expliquent la variation de ces chiffres.

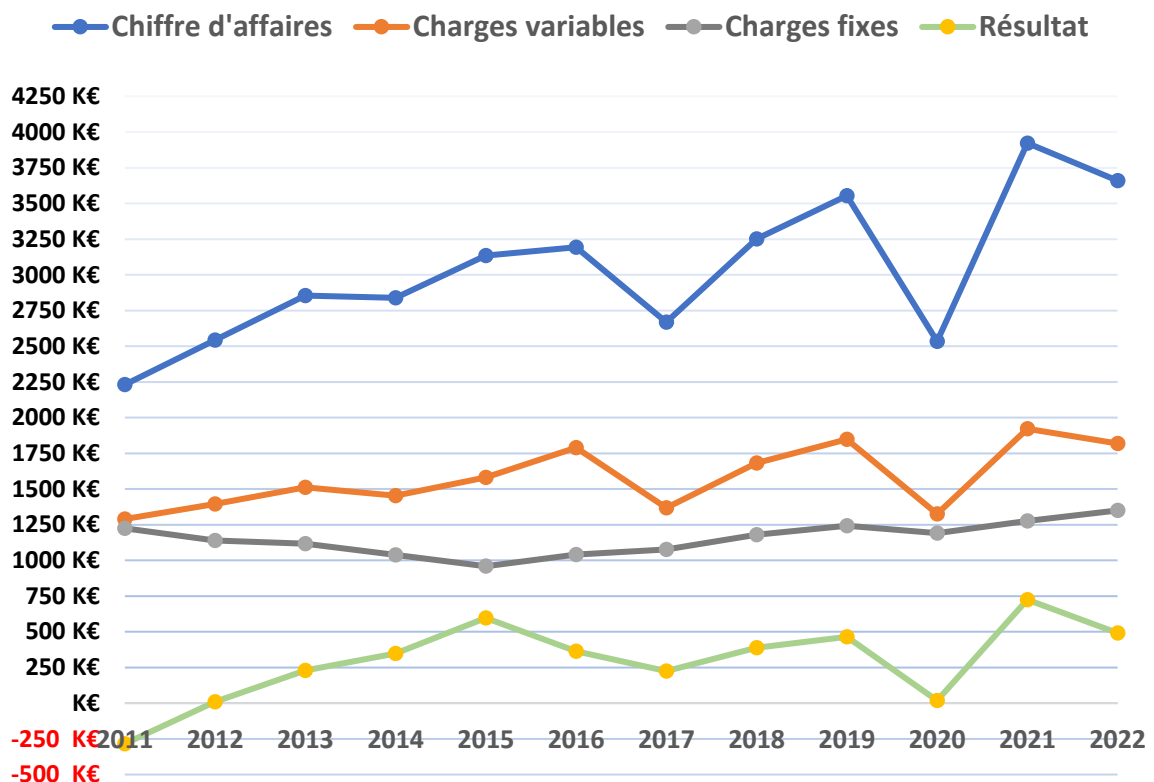
Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 608 967€ est constaté, enregistre une hausse de 18%. Cette hausse est due à une augmentation des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d’affaires de 265 482 € soit une hausse de 13 %.

Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 4 965€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l’ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 387 216€, soit une baisse de 15 %, activité liée aux formations institutionnelles.

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l’année 2022, l’INSERR aura dispensé 13 139 jours de formation, pour 2 481 stagiaires.

Cette activité de formation s’est répartie de la façon suivante :

➤ IPCSR	8 989 jours
➤ DPCSR	1 288 jours
➤ Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière	1 713 jours
➤ Experts en automobile	358 jours
➤ Stagiaires post-permis	547 jours
➤ Médecins	244 jours

//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommés, ainsi que les carburants, etc.

À cet égard, on a dénombré en 2022 : 20 447 repas (contre 22 090 en 2021) servis en interne, 6 260 nuitées assurées en interne (contre 6 831 en 2021) et 4 949 nuitées assurées en externe (contre 6 632 en 2021)



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**122, rue des Montapins
CS 20015**

58028 Nevers cedex

☎ : 03.86.59.90.59

📠 : 03.86.59.53.82

courriel : info@inserr.fr

site : www.inserr.fr